

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En juin 2013, le Syndicat des Eaux de Langoiran a choisi la SAUR, comme prestataire pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Les techniciens de la SAUR sont à votre disposition gratuitement pour tout renseignement concernant le choix de la filière, la réfection, l'entretien, les problèmes d'odeurs etc...

Vous pouvez contacter :

- Vincent MARTINET : 07.62.47.73.54
- Laurent D'INCAN : 06.68.15.51.60
- Syndicat des Eaux : 05.56.72.32.34

Comme précédemment, en cas de création ou de réfection totale du système, à l'issue du contrôle de conception, une redevance forfaitaire de 60 € HT vous sera demandée pour l'instruction technique de votre dossier. A l'issue du contrôle de bonne exécution des travaux, en fin de chantier : si votre installation est conforme au 1^{er} passage, vous ne paierez pas de redevance. Pour une installation non conforme au 1^{er} passage, 160 € HT vous seront demandés au 2^{ème} passage si elle est devenue conforme et si elle est encore non conforme : 365 € HT.

Vous venez d'acheter une maison équipée d'un système individuel défectueux, vous êtes tenu d'effectuer la mise en conformité dans un délai de deux ans.

Enfin, sachez qu'en 2015, un diagnostic de toutes les installations sera à nouveau réalisé.

Renseignements aussi sur le site gouvernemental :

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/